



Problème prime précarité

Par **Ernac**, le **03/11/2016** à **21:21**

Bonjour voici mon problème cela fait 3 jours maintenant que mon cdd de 6 mois est fini . je suis en attente de mon dernier salaire de mes attestations et mon solde tout compte . Mon employeur refuse de me donner tout ça car je refuse de signer un papier ou je dis que je refuse un cdi hors que je n'ai jamais eu aucune proposition cdi sur papier jamais un vrai contrat dans les mains ... (j ai aussi fait une grosse erreur en exprimant mon désir de partir dans une autre région il y a deux mois) j ai le sentiment qu'il essaye de faire impasse sur ma prime de précarité etant donné qu'il est sûr que je signerais pas . J j ai lu pas mal de chose sur le net a vrai dire on voit tout et son contraire . rnrnJ'aimerais savoir quelle est le délais légal pour lui de me proposer un vrai cdi par courrier recommandé à la maison ? rnrnCar je pense que c est ça qu'il va faire comme ça il pourra se couvrir au prudhomme .

Par **Lag0**, le **04/11/2016** à **08:06**

Bonjour,rnL'employeur n'a pas besoin de vous faire une proposition de CDI par courrier recommandé. Pour ne pas vous verser la prime de précarité, il n'a juste qu'à pouvoir prouver qu'il vous a bien fait une proposition de CDI avant le terme de votre CDD. Cette preuve étant possible par tout moyen, y compris le témoignage d'un autre salarié. S'il peut démontrer qu'il vous a fait une telle proposition, il n'a même pas besoin de votre lettre de refus puisque le seul fait que vous ne soyez pas en CDI prouve que vous avez refusé l'éventuelle proposition.rnrnComme on le dit toujours, il ne faut jamais laisser entendre à un employeur, lorsque l'on est en CDD, que l'on n'envisage pas de poursuivre avec lui, voir qu'on a d'autres projets. Car dans ce cas, l'employeur a beau jeu de proposer un CDI qu'il sait que vous refuserez, de façon à ne pas payer la prime de précarité.

Par **Ernac**, le **04/11/2016 à 10:27**

Il n y a donc aucune solution a mon problème ? Vous pensez qu il ne vaut mieux rien tenter aux prud'homme ? Autre problème il tarde a me payer mon salaire et a me donner mes attestations . A t il le droit de me faire pression avec ça ? Merci pour votre réponse

Par **Lag0**, le **04/11/2016 à 11:10**

[citation]Il n y a donc aucune solution a mon problème ?[/citation]rnTout dépend, comme déjà dit, si l'employeur a le moyen de prouver qu'il vous a proposé un CDI avant le terme du CDD...